



44-2023

DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 6 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 6 juin 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 2 juin 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Valérie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN.

Absents excusés : Hervé DUQUESNE (pouvoir à F. MILLET)

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : récompense chèque cadeau stagiaire

Mme Lilou BALEYDIER a effectué un stage au service administratif d'une durée de 4 semaines. Pour pouvoir récompenser cette personne, il est prévu un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros qu'elle pourra utiliser au magasin Black Store.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'attribution de ce chèque cadeau

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve l'attribution de ce chèque.**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 22 /06/2023

Transmis au représentant de l'Etat le : 22 /06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230606-delib3-cm72023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023